



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E204693

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2027

ÉDITÉ LE

07/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2024

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 21/11/2024

0

Raison sociale : BAYRAK SEREF

38 RUE JOACHIM DU BELLAY

61100 FLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ALENCON 2024A00081

Téléphone : 02 33 64 88 13

Fax :

Siret : 984 359 661 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 604428850011

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 604428850011

Portable : 06 01 74 13 32

Site Internet : www.proinstallations.fr

E-mail : proinstallations@orange.fr

Responsabilité légale :

YAZLI KADRIYE CHEF D'ENTREPRISE / BAYRAK KADRIYE CHEF D'ENTREPRISE / BAYRAK SEREF CHEF D'ENTREPRISE

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/02/2026

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 31/03/2026 |
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 13/11/2025 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 20/03/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/03/2024 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 13/11/2025 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/03/2024 |
| o Isolation des combles perdus | 13/11/2025 |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 13/11/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.